

MAI 2022

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

A-t-on fumé le chalumet de la paix au Palais du Peuple, siège du Parlement ?

Noël OBOTELA

RASHIDI, Historien.

Professeur ordinaire/

Université de

Kinshasa, Faculté des

Lettres et Sciences

Humaines.

Membre du Conseil de

Rédaction de *Congo-*

Afrique.

nobotela2005@yahoo.fr

De nombreux élus, aussi bien de la majorité que de l'opposition, reprochent au Président de l'Assemblée sa « mégestion » et le non-respect du règlement intérieur. Certains députés accusent leur Président d'avoir fermé le bureau de réception du courrier. Tout serait lié au filtrage des correspondances au 3^e étage du Palais du Peuple. Ce qui démontrerait le non respect des institutions par le speaker !

Le climat, déjà tendu, a été encore « empoisonné » par la destitution du Ministre de l'Économie Nationale, Jean-Marie Kalumba Yuma, depuis, le 30 mars 2022, à la suite d'un vote obtenu par 277 voix sur les 380 députés présents à la plénière. Ce ministre était reconnu comme étant « incapable de réguler et juguler la hausse des prix des produits de première nécessité sur le marché ». Le ministre déchu est membre de la famille politique du Président du Sénat ! La tension entre les deux personnalités a semblé encore s'amplifier avec la convocation du Congrès pour, le **23 mai 2022**, mais reporté ! Néanmoins, la désignation par le Sénat de son candidat constituerait une procédure régulière dans la mesure où le juge devant remplacer le défunt juge Polycarpe Mongulu T'apangane était l'émanation du Sénat. Ainsi le Sénateur Louis Mbonga Magalu Engwanda a été désigné.

La RD Congo à l'épreuve de la moralisation de la vie politique

La loi en examen à l'Assemblée Nationale diviserait les députés en ce qui concerne surtout le cumul de mandats. La pratique consistant à désigner

les membres de famille comme suppléants aussi bien aux législatives qu'aux sénatoriales ne bénéficie guère du soutien de tout le monde. Pour André-Claudel Lubaya, membre de la plate-forme ayant proposé la réforme de la loi électorale, « il n'est pas normal qu'un seul individu se porte candidat à la fois aux législatives nationales et provinciales. C'est ça que nous voulons interdire pour ramener l'élection à un niveau plus compétitif possible. » Cette plate-forme tient à « moraliser la vie politique en empêchant que toutes les responsabilités de gouvernance du pays ne soient prises en otage par quelques familles bien positionnées. »

D'autres élus désapprouvent cette démarche en s'appuyant sur la Constitution dont l'une des dispositions stipule qu'aucune discrimination ne peut être envisagée à la suite de l'appartenance familiale. Par ailleurs, le Groupe des 13 parlementaires et personnalités politiques (G13) tient aussi à la publication des résultats bureau par bureau en vue de la transparence. Lors de la plénière du, **2 mai 2022**, le G13 a insisté sur les exigences du projet soumis à l'Assemblée Nationale. Claudel André Lubaya a manifesté son mécontentement quant au rejet des propositions contenues dans leur projet dont la plupart ont été amendées ! De son côté, le Président du CNSA a recommandé, dans une lettre, au speaker de l'Assemblée Nationale, que la loi électorale fasse l'objet d'un consensus.

Le Président de la Cour Constitutionnelle a été remplacé

À l'issue d'un tirage au sort intervenu, le **10 mai 2022**, les juges Dieudonné Kaluba Dibwa et son collègue Prince Funga Molima ont été écartés. En dépit des rumeurs ayant circulé sur les réseaux sociaux à ce sujet, la loi organique N° 13/026 du 15 octobre 201 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle fournit toutes les précisions relatives à la procédure quant à ce.

Les rumeurs circulant depuis, ce mois de **mai 2022**, sur le remplacement de Dieudonné Kaluba Dibwa, par Dieudonné Kamuleta ont été vite démenties par le Cabinet de ce dernier. En attendant l'élection du nouveau Président de la Cour, l'intérim est assuré par le Juge Corneille Wasenda N'songo.

Adoption par le Sénat de la loi portant protection des peuples autochtones pygmées

Depuis le **10 mai 2022**, les peuples autochtones pygmées bénéficient d'un cadre juridique leur permettant les facilités d'accès à la justice et aux services sociaux de base, ainsi que la plénitude de la jouissance des terres et des ressources renfermées dans leurs milieux de vie respectifs.

À Abidjan, le Chef de l'État a exhorté la diaspora congolaise contre le tribalisme

Profitant de sa participation à la 15^e Conférence des parties (COP 15) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi a, le **10 mai 2022**, tenu une rencontre avec la communauté congolaise présente en Côte-d'Ivoire. Il a exhorté ces compatriotes à privilégier l'unité et à bannir le tribalisme et à cultiver l'amour de la patrie.

Annnonce unilatérale du retrait des troupes ougandaises de la RD Congo

Dans le cadre des opérations conjointes avec les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) en vue de combattre les rebelles islamistes des ADF, 1700 militaires ougandais de l'UPDF (Armée ougandaise) avaient été déployées à l'Est de la RDC, principalement dans les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Le Chef de l'UPDF a annoncé, le 17 mai 2022, le retrait des troupes vers le 31 mai 2022. Après 23 prorogations de l'état de siège, il a été relevé, d'après certains, que cette mesure n'a pas produit les effets escomptés. Faut-il pur autant y mettre fin ? Cette annonce unilatérale de l'Ouganda ne semble pas être du goût de la partie congolaise car il reste encore beaucoup à faire ensemble.

La RD Congo, un Etat fragile sur le plan alimentaire

La FAO s'est dit inquiète de la fragilité alimentaire observée en RD Congo. Pourtant ce pays est doté des réserves et du potentiel agricole importants. Ceci a été déclaré par le Représentant de la FAO en RD Congo, Aristide Ongone, au cours d'une conférence organisée le **19 mai 2022**. En outre, la RD Congo détient près de 80 millions d'hectares de terres arables, une végétation capable de supporter 40 millions de têtes de gros bétail et une densité halieutique estimée à 700.000 tonnes de poissons. Ce potentiel pourrait nourrir environ 2 milliards de personnes dans le monde, selon la FAO.

Plusieurs faiblesses expliquent cette crise alimentaire : les faibles performances des productions alimentaires dues à la répartition inégale des pluies, aux maladies et à l'accès limité aux semences. Par ailleurs, les conflits armés et communautaires empêchent les paysans d'accéder aux champs et favorisent le pillage des récoltes. Le déplacement des populations pousse les habitants à l'abandon de leurs champs. La reprise des activités agricoles demeure également limitée par la pandémie Covid-19. Le délabrement quasi général des routes de desserte agricole contribue aussi à bloquer les échanges commerciaux entre agglomérations urbaines et les milieux ruraux ainsi qu'à l'enclavement des vastes régions du pays.

Décès d'Aimé Ngoy Mukena à Lubumbashi

Ancien Ministre de la Défense et Député national honoraire, le Professeur Aimé Ngoy Mukena a tiré sa révérence à Lubumbashi, le **22 mai 2022**, des suites d'une maladie.

Nomination de nouveaux ambassadeurs par la RD Congo

Des ordonnances signées, en **mai 2022**, par le Chef de l'État désignent respectivement comme Ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires Déogratias Ndagano Manyokibe (Saint-Siège), Djuma Kauzeni Rachidi (Turquie), Christian Ndongala Nkunku (Grand Duché de Luxembourg) et Isabelle Matchik Tshombe (UNESCO, en plus de son poste en France). Durant la même période, Mme Généviève Lukusa Kayembe a été nommée ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Royaume d'Espagne.

Appel du Dr Muyembe à la vaccination contre le Covid-19

Le coordonnateur du comité multisectoriel de riposte contre la Covid-19 en RD Congo, le Prof Jean-Jacques Muyembe Tamfum, a alerté, le **25 mai 2022**, la population sur l'imminence de la 5^e vague de la covid-19. Il a appelé les Congolais à se faire vacciner contre cette pandémie car la RDC risque de connaître une 5^e vague.

Restitution à la RD Congo d'une « relique » de Lumumba

La Belgique a enfin décidé de remettre, ce **20 juin 2022**, la « relique », c'est-à-dire la dent retenue par la famille d'un ancien officier de la Colonie belge, Gérard Soete. Il s'agit d'une cérémonie maintes fois reportée.

Le retour du M23 confirmé, mais...

Au Nord-Kivu, les affrontements ont été signalés entre les Forces Armées de la RD Congo et les insurgés rebelles appartenant au M23, du **23 au 28 mai 2022**. Cette fois-ci, le M23 a été appuyé par l'armée rwandaise. La circulation interrompue pendant deux jours a été rétablie après l'échec du M23 à la base de Rumangabo.

Cette incursion des rebelles du M23 a suscité la colère de quelques habitants de Kinshasa. Ceux-ci ont fait le sit-in, le **26 mai 2022**, devant l'Ambassade du Rwanda à Kinshasa en vue de manifester leur mécontentement. Ils avaient encore promis de revenir, le **30 mai 2022**.

Le Forum pour l'unité et la réconciliation des Katangais a vécu

Une table ronde avait réuni durant la deuxième quinzaine de mai 2022 a pris fin, le **22 mai 2022**, par une messe officiée par Mgr Fulgence Muteba. Les notables de l'espace katangais avaient recommandé plusieurs aspects importants rendus publics, le 19 mai 2022.

AFRIQUE

Dans la **Corne de l'Afrique**, le Nations Unies ont, par leur porte-parole, déclaré, **16 mai 2022**, que la sécheresse qui sévit au Nord-Est de l'Afrique a affecté plus de 18 millions de personnes en Éthiopie, Somalie et au Kenya.

Le **Mali** a annoncé, le **16 mai 2022**, avoir déjoué une tentative du coup d'État menée par des officiers avec le soutien d'un État occidental non autrement identifié.

Au **Zimbabwe**, le Président a pris faits et causes, en **mai 2022**, pour défendre les investissements chinois en Afrique contre les incitations occidentales. ■